PV de la réunion du Conseil d'Administration de la FVWB

20/10/2026 - Bouge

Présidente: L. Festa

Administrateurs: F. Offermans, P. Herbrandt, B. Dewilde, D. Van Bever, A.-M. Habets, T. Lycops

Directrice générale : L. Rase (rédactrice)

Cellules : B. Valentin, D. Blairon (DT), E. Humblet

Invités permanents : A. Cathelyns (Trésorière), P. Carlier, P. Achten, M. Hourlay, R. Gruselin

Excusé : A. Michaux

1. Administration

1.1 Approbation du procès-verbal du 15/09/2026

Quelques clarifications ont été apportées en ligne. Pour le reste, le PV est approuvé.

1.2 Modification de la date du CA de novembre en fonction de l'AG de décembre

L'Assemblée générale est fixée au samedi 19 décembre 2026 à 10h00 au Centre de réunion et de Formation de Bouge. Le rétroplanning sera publié sur le site internet de la fédération.

En conséquence de celui-ci, la prochaine réunion du CA est avancée au 9 novembre 2026.

1.3 Migration vers PlayHQ — proposition d'adaptation des compétences du CA sur le ROI

La migration vers PlayHQ nécessitera d'adapter certaines dispositions du ROI aux nouvelles modalités de gestion et au travail d'harmonisation indispensable avec Volley Vlaanderen. Confier temporairement au CA la compétence de modifier le ROI permettrait de procéder à ces ajustements au fur et à mesure du déploiement, sans devoir attendre la tenue d'une AG, et d'éviter ainsi des blocages opérationnels.

Il est donc proposé d'ajouter un paragraphe « 1 bis » à l'article 50 des Statuts, prévoyant cette délégation provisoire, liée à la migration vers PlayHQ. Cette délégation se terminerait fin de la saison 27/28. Elle sera réévaluée à ce moment-là.

Le projet sera présenté au prochain CA pour validation, avant d'être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale en décembre.

1.4 Révision globale des statuts — suites à donner

B. Dewilde présente la simulation de répartition des voix dans l'Assemblée générale, dans l'hypothèse où de nouveaux statuts seraient adoptés.

Le CA estime qu'une modification simultanée de la composition et du fonctionnement de l'AG et du CA introduirait trop d'incertitudes dans une période déjà marquée par la migration vers PlayHQ et les adaptations réglementaires qu'elle implique. Il apparaît préférable de stabiliser le fonctionnement de la nouvelle plateforme et de clarifier la répartition des compétences relatives au ROI avant d'engager une réforme plus large de la gouvernance.

Le CA décide dès lors, à l'unanimité, de suspendre les travaux de révision globale des statuts, tout en poursuivant la proposition de disposition transitoire nécessaire à la migration vers PlayHQ.

Il reste toutefois essentiel de prendre, avant la fin de l'année 2026, les dispositions nécessaires pour respecter l'obligation décrétale relative à la représentation des femmes au sein du CA.

Le point relatif à la réforme globale des statuts sera remis à l'ordre du jour du CA en août 2027, afin de faire le bilan de la situation et de déterminer les suites à donner au projet.

1.5 Document d'homologation des salles

Th. Lycops relaie l'interpellation d'un club à la suite d'une rencontre lors de laquelle l'arbitre avait exigé le document d'homologation de la salle. Il souligne que ces documents ne sont plus tous accessibles sur le portail comme auparavant et s'interroge sur la nécessité de présenter un document papier alors que les salles sont encodées dans Clubee et, à terme, dans PlayHQ. Certains administrateurs font remarquer que des commentaires importants pour l'homologation sont repris dans la case remarque non visible dans Clubee.

Les échanges portent sur la possibilité de rendre les informations d'homologation accessibles numériquement et de profiter de la migration vers PlayHQ pour simplifier les formalités et harmoniser les pratiques entre VV, VB et la FVWB.

1.6 Notes de frais — activités hors championnat

Le CA est informé de l'état d'avancement de l'outil numérique de gestion des notes de frais des arbitres. Le module fonctionne pour les rencontres de championnat. Les fonctionnalités relatives aux activités hors championnat, notamment les formations, l'Académie des jeunes et des finales Jeunes restent à finaliser.

Concernant le paiement des défraiements des arbitres, il est convenu de viser un versement mensuel entre le 1er et le 5 du mois suivant.

1.7 Feuille de garde numérique — retour d'expérience

Non abordé

1.8 Assurance Ethias — garantie des dégâts matériels

Le document des conditions générales d'assurance publié sur le site internet de la fédération doit être remplacé par la dernière version en vigueur.

1.9 Candidatures à la fonction de référent éthique fédéral

Le CA décide de constituer une commission éthique composée de Monsieur Philippe Halleux et de Mesdames Géraldine Bouvy et Marilyn Segat, dont les profils sont jugés complémentaires.

La commission éthique aura pour première mission de définir les procédures internes de réception et de traitement des signalements, dans le respect de la confidentialité. Elle veillera

également à communiquer clairement sur son fonctionnement et les modalités permettant de la solliciter.

Dans un second temps, la commission éthique aura également pour mission de promouvoir et d'activer le réseau des référents éthiques au sein des entités et des clubs.

Les trois membres conviendront entre eux de la personne qui sera renseignée auprès de l'ADEPS, en tant que Référent éthique de la fédération.

1.10 Recrutement du Responsable de la Formation des Cadres

À la suite de l'appel à candidatures, une dizaine de candidatures ont été reçues. Parmi celles-ci, quatre profils ont été sélectionnés et invités à un entretien mené conjointement par la DG et DT.

À l'issue de ces entretiens, le CA retient à l'unanimité la candidature de Madame Charlotte Van Nuffel pour la fonction de responsable de la formation des cadres.

Le CA valide à l'unanimité le principe d'un engagement à temps plein. Le poste s'articulera autour de trois domaines d'activité :

- Responsable de la Formation des cadres : prise en charge de la fonction de responsable de la formation des cadres, à raison d'un mi-temps.
- Sport de haut niveau : intégration des missions actuellement exercées par cette personne auprès des équipes de district, de la ligue fédérale et de l'équipe nationale.
- Soutien administratif : renforcement de l'équipe administrative durant les périodes de surcharge.

Le CA mandate la DG pour poursuivre les négociations financières en vue d'un engagement à temps plein.

2. Trésorerie

2.1 Situation de la caisse de compensation de l'arbitrage

Le CA reçoit des explications sur le solde négatif d'environ 47.000 € de la caisse de compensation dans l'outil de comptabilité analytique. La Trésorière explique que cette situation résulte notamment d'un décalage entre le paiement des arbitres et l'encaissement des montants dus par les clubs, ainsi que d'imputations comptables à rectifier.

3. Technique

3.1 Qualifications francophones de beach-volley pour le championnat de Belgique 2027

Le CA décide de ne plus organiser les qualifications francophones de beach-volley comme voie d'accès au championnat de Belgique. Les places disponibles seront attribuées par une commission composée de représentants de la direction technique et de spécialistes du beach-volley de la FVWB. La composition de cette commission devra être précisée.

Les joueurs ayant bénéficié d'une bourse individuelle pour leur programme Beach devront également avoir, avant la fin de l'année 2026, un entretien d'évaluation avec la Cellule Haut Niveau.

3.2 Retour de l'entretien bilatéral FVWB–ADEPS à mi-olympiade

Le DT fait état de l'entretien bilatéral du 13 octobre 2026, auquel ont également participé la Présidente, la DG et une partie de la cellule Haut niveau.

Si l'ADEPS s'était montrée dubitative deux ans auparavant face à l'ambition de notre Plan stratégique, elle souligne aujourd'hui un taux de réalisation proche de 85 % et accueille très favorablement les avancées présentées.

Le dépôt final du plan-programme est prévu pour le 31 octobre 2026.

4. Volley Belgium

4.1 Modification de la règle des moins de 21 ans au niveau national

F. Offermans propose d'étendre le dispositif applicable aux joueurs de moins de 21 ans de la N1 vers la N2 et la N3, afin qu'un plus grand nombre de clubs francophones puissent en bénéficier, compte tenu de leur présence dans ces divisions.

Les modalités de cette extension seront discutées au niveau de VB.

5. Varia

5.1 Couverture assurance juridique

À la demande de B. Dewilde, il est confirmé que la FVWB bénéficie, depuis 2019, d'une couverture des litiges contractuels au titre de la garantie « contrats généraux » de son assurance protection juridique DAS.

Fin du CA à 23h00